



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère des Affaires étrangères
et européennes

Secrétariat général



Cofinancé par
l'Union européenne

FONDS « ASILE, MIGRATION ET INTEGRATION » (AMIF)

APPEL A PROJETS 2023

DANS LE CADRE DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME 2021-2027

Version du 9 mai 2023

PARTIE SPECIFIQUE

En complément à la partie générale de l'appel à projets, la partie spécifique présente des informations détaillées sur les actions à cofinancer dans le cadre du Fonds « Asile, migration et intégration » (AMIF).

La présente note explique en détail les actions lancées par l'appel à projets, c'est-à-dire les actions ouvertes à la soumission d'une demande de cofinancement. Chaque action est présentée sur une fiche indiquant notamment l'objet de l'action, des exemples de projets et l'autorité compétente.

DEPÔT DES DEMANDES DE COFINANCEMENT

Les demandes de cofinancement doivent parvenir au plus tard pour le 8 septembre 2023 par courrier électronique à l'adresse-mail suivant :

amif@mae.etat.lu

Adresse postale :

Ministère des Affaires étrangères et européennes

9, rue du Palais de Justice

L-1841 Luxembourg

Luxembourg

1. Liste des actions lancées par l'appel à projets

Objectif spécifique 1 : Régime d'asile européen commun

Action A.2. : **Projet(s) axé(s) sur l'autonomisation à travers l'accompagnement individualisé des DPI**

Objectif spécifique 1	Régime d'asile européen commun
<p>Objet de l'action</p>	<p>L'Office national de l'accueil (ONA) est responsable pour l'accueil, l'hébergement et l'encadrement social et pédagogique des demandeurs de Protection Internationale (DPI) tout au long de leur procédure de demande de protection internationale.</p> <p>Alors que le monde sort timidement d'une crise sanitaire porteuse de lourdes retombées d'un point de vue économique, sociétal et mental pour les personnes hébergées dans les structures d'hébergement de l'ONA, l'agression militaire russe en Ukraine le 24 février 2022 a changé la donne. Suite à la guerre d'agression russe en Ukraine, le Luxembourg, comme le reste de l'UE, a été affecté par les flux migratoires de personnes fuyant la guerre en Ukraine. L'ONA a dû réagir en urgence pour pouvoir accueillir des milliers de personnes fuyant la guerre d'agression russe en Ukraine et la guerre continue d'avoir un effet considérable sur l'ONA.</p> <p>Dans ce contexte, les missions et tâches du personnel encadrant incluent un suivi social et pédagogique en priorisant le bien-être physique et mental des personnes hébergées dans les structures d'accueil dont une des priorités est de les sortir de l'isolement et d'accompagner ces personnes vers l'autonomisation.</p> <p>Ce besoin d'autonomisation est tout aussi important pour les femmes que pour les hommes qui se heurtent à des barrières linguistiques et culturelles qui rendent l'accès aux informations disponibles difficiles et nécessitent une prise en charge spécifique pour affronter les défis du quotidien. Ces défis sont entre autres, la pratique des langues courantes du pays, les rencontres sociales et échanges interculturels, la recherche d'un emploi ou encore l'intégration au sein du pays.</p>
<p>Portée de projets éligibles</p>	<p>Projets visant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La promotion de l'échange interculturel via la mise en relation directe entre résidents au Luxembourg et nouveaux arrivants par différentes activités : <ul style="list-style-type: none"> • Monitoring/parrainage et bénévolat. • Sensibilisation et accompagnement aux activités existantes ou proposition de nouvelles activités ; insertion dans la vie sociale dans le partage avec les résidents.

AMIF - Appel à projets : Partie Spécifique

	<ul style="list-style-type: none"> • Soutien dans les démarches administratives et quotidiennes (ex : appui/soutien aux différentes démarches administratives et/ou visant l'emploi). • Soutien à l'élaboration d'un projet de vie, projet professionnel, projet d'insertion dans la société d'accueil etc. • Sensibilisation au volet interculturel. <p>- Proposition de formations et d'activités axées sur le renforcement des capacités et autonomisation des femmes.</p> <p>- Échange entre réfugiés qui sont au Luxembourg depuis quelques années et les nouveaux arrivants pour la compréhension du système luxembourgeois, notamment au niveau de l'apprentissage des langues et à quoi s'attendre en déposant une DPI au Luxembourg.</p> <p>Les projets soumis doivent inclure les critères suivants dans leur conception :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'identification des besoins en étroite collaboration avec l'ONA. - La mise en place d'une dynamique partenariale : la sélection favorisera les projets encourageant une collaboration durable avec les associations locales, les communes, les institutions, les entreprises et d'autres parties prenantes. - L'établissement de perspectives de pérennisation et de démultiplication du projet dans plusieurs structures d'hébergement du pays. - Le développement d'une stratégie de communication des activités envers le public cible. - La proposition d'indicateurs mesurables de suivi du projet. - Dispositions d'interprètes. - Toujours penser à inclure l'organisation de gardes d'enfants lors des activités. <p>L'action doit se baser sur une connaissance approfondie de la population cible et s'aligner aux valeurs suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le respect des individus et de la diversité des codes culturels. • La valorisation des compétences personnelles. • La prise en compte systématique de la dimension du genre. <p>Toutes les actions doivent inclure la thématique et les spécificités de genre et peuvent spécifiquement cibler les femmes DPI.</p>
Public cible	L'action vise les personnes hébergées dans les structures d'accueil.
Période d'éligibilité	Du 01.01.2024 au 31.12.2025
Indications financières	<p>Le montant total des projets financés dans le cadre de cette action s'élève à 500.000€.</p> <p>Sont éligibles les projets d'un montant minimal de 50.000€.</p>
Autorité compétente	Office national de l'accueil

AMIF - Appel à projets : Partie Spécifique

Coordonnées de la personne de contact	Adisa Calakovic Asida.calakovic@ona.etat.lu (+352) 247-85766 et Pietro Lombardini pietro.lombardini@ona.etat.lu (+352) 247-75741
--	--

Objectif spécifique 2 : Migration légale et intégration

Action B.1. : Promotion de mesures d'intégration et soutien sur mesure adapté aux besoins du public cible

Objectif spécifique 2	Migration légale et intégration
Objet et portée de l'action	<p>Le Luxembourg compte à ce jour plus de 170 nationalités différentes ; une diversité d'individus, de cultures, de manières de penser, d'idées, de talents et d'appartenances. Le pays est résolument varié et cosmopolite ; et cette diversité participe à la croissance démographique et économique, ainsi qu'au dynamisme et au rajeunissement de sa population résidente. Les non-Luxembourgeois, représentant 47,2% de la population, et participent activement à la culture, à l'économie et à la vie politique du pays. Compte tenu des origines hétérogènes de la population luxembourgeoise, les mesures axées sur l'intégration et le vivre-ensemble interculturel, y compris la connaissance et la compréhension de la société et de son fonctionnement sont des éléments essentiels pour garantir une cohabitation harmonieuse dans une société multiculturelle.</p> <p>Afin de promouvoir l'intégration et le vivre-ensemble interculturel, le Luxembourg met en œuvre plusieurs programmes et projets.</p> <p>Ces programmes s'adressent, entre autres, aux ressortissants de pays-tiers, notamment les demandeurs et bénéficiaires de protection internationale, et comprennent la compréhension du fonctionnement de la société luxembourgeoise, d'une ou plusieurs langues administratives du pays ainsi que l'orientation dans la vie quotidienne, et encouragent la participation à la vie sociale et culturelle du pays.</p> <p>Afin de diversifier et renforcer l'offre actuelle, le Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande-Région (MIFA) lance le présent appel à projets dans le cadre du Fonds AMIF, qui vise la mise en place d'une offre cohérente et complémentaire de modules d'orientation et de découverte sur la vie au Luxembourg.</p> <p>Les projets à sélectionner visent les ressortissants de pays tiers et sont axés sur les domaines prioritaires de :</p>

AMIF - Appel à projets : Partie Spécifique

	<ul style="list-style-type: none">• Employabilité: améliorer les chances de trouver un emploi et de le conserver• Logement: fournir des informations sur le marché du logement et de l'immobilier au Luxembourg• Santé au quotidien: Développer la connaissance du système de santé et favoriser des moyens de transmission de cette connaissance, y compris des aspects liés au bien-être individuel et collectif.• Autonomisation: transmettre des informations sur les démarches administratives, le commerce et la consommation, les médias, la digitalisation, etc.
Portée de projets éligibles	<p>Les projets soumis dans les domaines susmentionnés auront une durée maximale de 24 mois. Les propositions de projets devront inclure les éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">• Domaine(s) prioritaire(s) sélectionné(s)• Description du public cible et du niveau éducatif visé• Langue privilégiée (+ logique du choix)• Lieu(x) de formation prévu(s)• Objectifs spécifiques visés• Approche pédagogique/andragogique et le choix des formateurs• Méthodologie appliquée pour garantir des messages clairs, simples et utiles et pour garantir une accessibilité pour tous• Un calendrier indicatif qui devra respecter les consignes suivantes : Période de conception des modules (durée maximale de 3 mois après signature de la convention) ; la Phase pilote, le lancement officiel de l'activité et l'Evaluation• Le budget du projet qui devra inclure, à titre indicatif, le coût moyen, par séance et le nombre de séances planifiées. <p>Prière de joindre à la fiche de candidature, une fiche pédagogique/andragogique (modèle mis à disposition).</p> <p>Lors de la sélection, une attention particulière sera accordée aux porteurs de projet présentant une expertise et une expérience dans le domaine de l'intégration, de l'interculturalité et dans les actions de formation, notamment pour le public cible en question.</p> <p>Dans ce contexte, sont particulièrement encouragés et prioritairement retenus:</p> <ul style="list-style-type: none">• Les propositions de séances transmettant des messages clés simples et cohérents, visant l'autonomisation des participants, facilitant la compréhension du contexte du Luxembourg et visant le renforcement des capacités du vivre-ensemble interculturel des participants ;• Les candidatures privilégiant des méthodologies interactives, participatives, visuelles et au vocabulaire simple et accessible, pour favoriser la participation et la transmission claire de l'information.

AMIF - Appel à projets : Partie Spécifique

	<p>Les projets sélectionnés seront intégrés dans un catalogue de modules commun. Un cadre de référence commun sera développé par le MIFA en collaboration avec les acteurs impliqués.</p> <p>Une évaluation systématique sur base d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs sera mise en place pour tous les modules qui seront tenus dans le cadre des projets sélectionnés.</p>
Public cible	Les ressortissants de pays tiers, notamment les demandeurs de protection internationale (DPI), les bénéficiaires de protection internationale (BPI) et les bénéficiaires de protection temporaire (BPT).
Période de réalisation	Les projets d'une durée maximale de 24 mois et réalisés au Grand-Duché du Luxembourg entre le 1er janvier 2024 et le 31 décembre 2025 sont éligibles.
Indications financières	<p>Le montant total, pour l'ensemble des projets financés dans le cadre de cette action, s'élève à 400.000 €.</p> <ul style="list-style-type: none">- Part de l'Union européenne : 360.000€ (90%)- Part nationale : 40.000€ (10%)
Autorité compétente	Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région, Département de l'intégration
Coordonnées de la personne de contact	<p>Lisa Krecké</p> <p>lisa.krecke@integration.etat.lu</p> <p>(+352) 247-63634</p>

Objectif spécifique 2 : Migration légale et intégration**Action B.2. : Promotion des échanges et du dialogue entre le public cible et la société d'accueil et actions de sensibilisation**

Objectif spécifique 2	Migration légale et intégration
Objet et portée de l'action	<p>L'étude « Le racisme et les discriminations ethno-raciales au Luxembourg » (CEFIS et LISER, sous la coordination du ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région, 2022) a dressé un état des lieux détaillé de la situation relative au racisme et aux discriminations ethno-raciales au Grand-Duché. Les micro-agressions ont été identifiées comme une des formes les plus prédominantes de racisme au Luxembourg.</p> <p>En 2022, le Comité pour l'élimination de la discrimination raciale des Nations Unies a recommandé au Grand-Duché de Luxembourg de mener des campagnes de sensibilisation de la population visant à promouvoir l'élimination de la discrimination raciale. (Observations finales, 2022 CERD/C/LUX/CO/18-20).</p> <p>Au vu des constats relevés dans l'étude susmentionnée et des recommandations formulées au niveau national et international, le présent appel financera des projets qui ont pour objectif de renforcer les initiatives visant à informer et sensibiliser le grand public quant aux différentes formes de racisme et aux moyens qui permettent d'y remédier.</p>
Portée de projets éligibles	<p>Les projets soumis dans cet appel devront avoir comme objectif principal de recourir à des supports de communication grand public (vidéos, affiches, radio, cinéma, réseaux sociaux, presse, télévision, etc.) et avoir comme objectifs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • D'informer et de sensibiliser le grand public par rapport au sujet de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale ; • De permettre au grand public d'identifier les micro-agressions raciales ; • D'impliquer et de faire participer le grand public aux actions proposées ; • De déconstruire les stéréotypes et les préjugés réciproques, notamment lors des interactions de la vie quotidienne ; • De sensibiliser sur les initiatives à prendre en tant que témoin des micro-agressions raciales ou des discriminations raciales ; • De transmettre dans un cadre informel des informations relatives à la législation en matière de propos et de violences xénophobes et racistes, ainsi que sur les discriminations liées à la couleur de peau, la nationalité et l'origine présumée. • De donner une voix aux victimes de micro-agressions raciales, de harcèlement racial et de discrimination raciale.

AMIF - Appel à projets : Partie Spécifique

	<p>Le contenu du matériel de communication doit s'inspirer des expériences des personnes racisé.e.s au Luxembourg, en particulier des expériences des ressortissants de pays tiers racisé.e.s.</p> <p>Dans ce contexte, sont particulièrement encouragés et prioritairement retenus les projets:</p> <ul style="list-style-type: none">• des organisations présentant une expertise et une expérience dans le domaine de la sensibilisation du grand public au racisme et à la lutte contre les discriminations ethno-raciales ;• qui privilégient des outils et des matériaux ludiques, créatifs et « out-of-the-box » visant le grand public (ou certains groupes de personnes spécifiques) ;• proposant des méthodologies participatives où le public cible contribue activement au développement et à la réalisation de ladite campagne (par exemple, sous forme de concours national).• qui donnent lieu à des supports et des outils de sensibilisation qui pourront par la suite être utilisés par d'autres acteurs qui pourront jouer le rôle de multiplicateur ;• qui incluent le public cible dans l'élaboration des supports de communication et de sensibilisation.
Public cible	Le grand public : toute personne qui doit être sensibilisée à l'existence, aux formes, aux conséquences et aux remèdes possibles dans le domaine des micro-agressions liées au racisme et aux discriminations ethno-raciales.
Période d'éligibilité	Les projets d'une durée maximale de 12 mois et réalisés au Grand-Duché du Luxembourg entre le 1er janvier 2024 et le 31 décembre 2025 sont éligibles.
Indications financières	Le montant total, pour l'ensemble des projets financés dans le cadre de cette action, s'élève à 150.000 € . <ul style="list-style-type: none">- Part de l'Union européenne : 112.500 (75%)- Part nationale : 37.500 (25%)
Autorité compétente	Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région, Département de l'intégration
Coordonnées de la personne de contact	Lisa Krecké lisa.krecke@integration.etat.lu (+352) 247-63634